



Mai 2010

P@ge-Info N°5

PROJET NUMERUE

Dans le cadre du projet NUMERUE :

La dénomination des rues (routes-chemins etc...) ainsi que la numérotation des habitations répondent à un souci de précision d'adressage postal pour faciliter le repérage d'acheminement et de distribution du courrier et du colisage.



A partir de **janvier 2011**, le groupe « La Poste » n'aura plus le monopole de l'acheminement et de la distribution du courrier et des colis, d'où une certaine difficulté d'être livré en heure et en temps, par les nouveaux acteurs privés français ou étrangers (mauvaise adresse = renvoi du courrier à l'expéditeur s'il est connu !).

Bien sûr cette mise en place a un coût ; pour la commune qui doit mettre à poste les plaques indicatrices des « lieux-dits », rues, routes et chemins, les plaques numérales individuelles des habitations, plans signalétiques des rues et routes de la commune aux entrées du village (repérage pour les transporteurs).

Mais aussi et bien sûr pour les administrés ; si les changements d'adresse sont gratuits pour la Poste, les impôts, les banques, les assurances et autres organismes ; il n'en est pas de même pour les cartes grises des véhicules immatriculés à l'ancienne. Le changement d'adresse entraîne automatiquement une nouvelle immatriculation des véhicules depuis le 15 novembre 2009 :

Coût de la carte grise : 2,50€

Coût d'un jeu de plaques : de 35 à 55€ par véhicule (pose entre 8 et 15€ suivant fournisseur)

Changement d'adresse aussi pour les cartes d'identité qui restent gratuites hors coût des photos (mini 4€ en grande surface)

C'est une petite révolution dans vos habitudes que nous proposons car l'adressage actuel reste encore trop imprécis pour les livreurs. Nous soumettons à votre réflexion un plan schématisé de la commune avec les nouvelles appellations qui correspondent aux critères déterminés par la Direction du courrier du groupe « La Poste » ; cette dénomination lève les ambiguïtés de précision et d'appellation des adresses, supprimant ainsi les risques d'erreurs d'adressage et de distribution.

Pour information, Branville-Hague fait aujourd'hui partie des trois dernières communes du canton à ne pas avoir adopté le concept NUMERUE.

Enfin, nous vous informons qu'une séance de présentation du projet à tous les branvillais est prévue le **jeudi 17 juin 2010 à 20h30 à la salle communale**.

Voir plan schématisé joint à ce document

► Communication - Diffusion

Cette P@ge-Info est éditée à 60 exemplaires, sachez qu'il est possible de la recevoir uniquement sur votre messagerie personnelle si vous le souhaitez.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer un message intitulé « **Demande inscription Page-Info** » à l'adresse suivante :

communebranvillehague@orange.fr